

## Foire aux questions

### **Question :**

#### **Je suis jeune officiel j'arrive pas à suivre le rythme imposé par le Juge Arbitre ...**

Réponse : C'est très simple, il faut suivre le mouvement des officiels chevronnés, au départ toujours être derrière le nageur, les Juge Arbitre et Starter ne doivent voir que lui sur la plage de départ. A l'arrivée, dès que j'ai terminé de remplir ma fiche de course je me replie sur ou derrière les chaises. En fait je suis prêt si j'ai rejoint mon siège. S'il n'en reste qu'un qui fait des grands gestes ... Le Juge Arbitre rapidement sait qui il faut aller le voir pour une demande de disqualification ! Rappel : La course précédente est validée aux premiers coups de sifflet du Juge Arbitre pour la course suivante, remise à zéro des chronos Etc.. Si le jury les nageurs au départ et courses terminées sont tous à proximité des plots, parfois vautrés, c'est l'anarchie complète bien malin celui qui peut voir ou on en est ! Rappel : Le Jury est crédible dans son ensemble s'il se discipline, tenue vestimentaire et physique. Les chronométreurs restent assis durant la course, à 5 m du mur ils se lèvent pour prendre les temps de passage, ou juger du virage ; 5 m après le mur, tout le monde a rejoint sa place sur les chaises. Idem pour le départ l'arrivée ... Autant parfois les reportages télévisuelles sont sujet à discussions pour les disqualifications (qui parfois font jurisprudence), autant pour le mouvement des Jurys c'est beau à regarder, et l'exemple à suivre. Soyons respectables et nous serons respectés.

### **Question :**

#### **Qu'en est-il sur la sortie de l'eau des relayeurs, est-ce que l'avant dernier doit avoir évacuer au moment de l'arrivée ?**

Réponse : Le règlement FINA prévoit que le nageur doit sortir de l'eau le plus vite possible après avoir terminé sa course, mais il indique aussi que tous nageur qui gênera un autre nageur sera disqualifié. Dans la pratique les juges demandent aux relayeurs arrivés de sortir mais si cela ne pose pas de problème en 50 m ce n'est pas toujours possible pour les épreuves en 25 m. Conclusion, le seul fait que le dernier relayeur ne soit pas sorti de l'eau n'est pas un motif de disqualification. Dans certaines régions les juges s'appuient sur le fait que le nageur a eu un mauvais comportement mais je ne suis pas favorable et ce n'est pas la Consigne fédérale données par Denis Cadon.

### **Question :**

#### **Pratiquement concernant la réglementation des combinaisons**

Réponse : Seuls sont autorisés les combinaisons ou shorts « logotés » FINA, le port de deux maillots, d'un maillot sous la combinaison restent interdits. Mais pratiquement Il faudrait une chambre d'appel que nous ne sommes pas en mesure d'avoir dans la plupart de nos organisations locales dites aussi d'animation : Cabines de déshabillage, présence d'au moins deux adultes femmes et hommes pour le contrôler. Il est nécessaire de se rappeler que « la chambre d'appel » doit d'abord le signaler, le contrevenant à 10 minutes pour y remédier. S'il se présente en faute sur la plage de départ, le Juge Arbitre peut alors procéder à la disqualification, s'il a la certitude que le contrevenant en a été informé au moins 10 minutes auparavant. Pratiquement nos chambres d'appel n'offrent pas de possibilité de se changer, ni le personnel formé, les nageurs ont deux maillots car les trous et la transparence l'imposent, une combinaison non estampillée, car antérieure à la législation, sans volonté de tricher. Personne ne doit douter que s'il est qualifié un jour pour « grand championnat », il (elle) saura ce que nécessaire. Oui c'est bien le règlement, que nous ne pouvons dans tous les cas de nos compétitions appliqués, la formation nous est recommandée plus que la répression systématique.

**Question :**

**Le minutage du règlement affiché était pessimiste, nous sommes en avance il est tard et le jury ralenti volontairement, pourquoi ?**

Réponse : Simplement que faire si un nageur se présente à l'heure indiquée à la chambre d'appel, et que sa course est déjà courue ? Prendre du retard cela arrive suite à des problèmes techniques, volontairement être en avance ce n'est pas recommandable, il faut s'attacher à respecter l'horaire indiqué, le rattrapé c'est possible, le devancé c'est interdit.

**Question :**

**J'ai un ma possession un « tiré à part » du règlement qui précise que ? ...**

Réponse : Ce document ne fait pas force de loi, et peut avoir des erreurs de reproduction, seule la lecture du règlement officiel FINA encours est conseillée. D'une manière générale il faut arrêter de se poser des questions suite à des lectures, des interprétation du règlement. Exemple le deux à dos bras, jambes brasse ou ondulations papillon sont autorisées. Personne ne peut alors anticiper comment le nageur effectuera son virage : Position ventrale ? Traction sur 1 ou 2 bras ( 2 bras est aussi autorisé), avec jambes brasse, papillon ou crawl ? Attendez de voir avant de vous encombrer l'esprit avec ce genre de questions, qui certes figurent au règlement, mais sont des faits de courses rares, que le jury ne peut anticiper. En pareil cas, il faudra attendre de voir avant de penser que cela peut-être disqualifiable Rappel : Tout ce qui n'est pas beau, habituel n'est pas forcément disqualifiable ! Le doute profite au nageur.

**Question :**

**Le chronométrage électronique, ça marche pas !**

Réponse : L'affichage des temps fonctionne toujours parfaitement ... Ou pas du tout ! Il faut juste savoir que le panneau s'arrête sur la touche plus ou moins bonne du nageur, éventuellement corrigé par le superviseur avec le temps « poire » pris par le chronométreur.

**Question (Souvent posée) :**

**En Nage Libre, un nageur peut-il changer de style de nage au cours de sa course et de Quel façon doit-il toucher à l'arrivée ?**

Réponse : Suivant l'article SW 5 Nage Libre :

La nage libre signifie que le nageur peut nager n'importe quel style de nage. Une partie Quelconque du corps du nageur doit toucher le mur à la fin de chaque longueur et à l'arrivée. Une partie quelconque du corps du nageur doit couper la surface de l'eau pendant toute la course, sous réserve qu'il est permis au nageur d'être complètement submergé pendant-le virage et sur une distance de 15 mètres au plus après le départ et chaque virage. A partir de ce moment-là, la tête doit avoir coupé la surface de l'eau. Il est donc possible de changer de nage dès lors que l'on respecte le règlement (plongeon, toucher au virage et à l'arrivée et longueur des 15 mètres).

**Question (Souvent posée) :**

**Les battement de jambes, sont-ils autorisés durant l'approche du mur des virages dos ?**

Réponse : Lors du virage, il faut qu'une partie quelconque du corps du nageur touche le mur. Pendant le virage les épaules peuvent être tournées au-delà de la verticale de la poitrine, après quoi une seule traction simultanée des deux bras peut être faite pour amorcer le virage. Le nageur doit être retourné à une position sur le dos lorsqu'il quitte le mur. La T.S.C. ( Commission Technique Natation de la FINA ) a précisé que l'objectif de la modification de cet article visait uniquement à simplifier sa rédaction Mais sans changer le sens et donc en conservant l'interdiction pour le nageur de réaliser des battements de jambes lorsqu'il est passé

en position ventrale, à l'exception de ceux réalisés pendant l'action continue du virage, c'est à dire la traction du ou des deux bras. Ce qui veut dire que le nageur à le droit aux battements de jambes pendant la culbute.

**Question, (souvent posée) :**

**Quid des mouvements de jambes dauphins, en brasse, au départ et aux virages ?**

Réponse : Article SW 7.4 : Pendant chaque cycle complet, une partie quelconque de la tête du nageur doit couper la surface de l'eau. Après le départ et après chaque virage, le nageur peut faire un mouvement de bras se prolongeant jusqu'aux jambes. La tête doit couper la surface de l'eau avant que les mains ne se tournent vers l'intérieur au moment de la phase la plus large de la seconde traction. Un unique mouvement de dauphin vers le bas suivi d'un mouvement de brasse est autorisé pendant la submersion totale. Ensuite tous les mouvements de jambes doivent être simultanés et dans le même plan horizontal sans mouvement alterné.

Modification importante : Un unique mouvement de dauphin vers le bas est maintenant autorisé lors de la coulée de départ et de virage. Ce mouvement unique de dauphin vers le bas est placé après le début de la première traction de bras et avant le premier mouvement de jambes de brasse.

**Question : Faut-il annoncer les disqualifications au micro, et si oui à quel moment ?**

Réponse : Il n'est rien précisé sur le règlement F.I.N.A. Habituellement on considère que la disqualification doit être prononcée par le Juge Arbitre puis annoncée au micro avant que le départ suivant ne soit donné. C'est la consigne donnée lors des formations d'officiels pour toutes les épreuves organisées en France. C'est extrêmement important. D'une part pour permettre l'information du public, des entraîneurs et de l'ensemble des nageurs. D'autre part pour permettre au nageur concerné et/ou à son encadrement de demander des explications et le cas échéant déposer une réclamation. C'est d'autant plus important de respecter cette consigne que dans certaines compétitions où l'informatique n'est pas utilisée les résultats ne sont pas affichés, ou avec beaucoup de retard.

**Question : Un officiel d'une compétition, peut-il, dans la même compétition, faire partie du jury d'appel ?**

Réponse : Le règlement F.I.N.A. (chapitre Natation) ne précise rien sur le jury d'appel, en revanche dans le chapitre règlement intérieur du manuel F.I.N.A. il est dit qu'un membre du jury d'appel ayant fait fonction d'officiel lors ne peut émettre un avis sur une réclamation contre une décision qu'il a prise. La règle appliquée à la F.F.N. : Le jury d'appel est mentionné dans le règlement intérieur de la F.F.N. à l'article 100 du titre VIII. Il n'y est pas précisé qu'un officiel ne peut y participer. En revanche il a été précisé lors du séminaire des responsables régionaux que les membres du jury de la compétition ne pouvaient être membre du jury d'appel.

**Question : Les plaques compte-distances peuvent-elles être montrées sous l'eau ?**

Réponse : Il est précisé dans le règlement commenté (CF. article SW 2.5.3) que les plaques de longueur ne doivent pas être mises sous l'eau ! L'objet de la recommandation (consigne de la F.F.N.) est de faire en sorte que le maniement des plaques ne gêne pas le nageur. De même il n'est pas imposé de laisser les plaques de longueur posées sur le bord du bassin au milieu de la ligne. L'officiel qui manie les plaques doit faire en sorte qu'elles soient vues du nageur.

**Question : Lors d'une compétition d'animation, si nous ne disposons pas assez d'officiels, quelle est la règle minimum du minimum ?**

Réponse : S'agissant d'une épreuve d'animation sans véritable contrainte quant à l'homologation des temps il est possible de ne mettre qu'un seul chronométreur par ligne et d'affecter les autres officiels aux autres postes "techniques". Ainsi le jury peut être constitué comme suit :

1 Juge Arbitre qui fait également fonction de juge de nages

1 starter qui fait également fonction de juge de nages

1 contrôleur de virages, côté opposé.

1 chronométrateur par ligne et 1 supplémentaire en "secours". Dont au moins un Officiel B pour faire fonction de Juge aux virages pour toutes les lignes.

**Question : Ce week-end sur une compétition d'animation. Un entraîneur a fait nager toute son équipe en 4 Nages pendant le 200 m Nage Libre programmé. Or les juges ont disqualifié un nageur qui avait complètement raté son virage au dos. Ceci a provoqué la fureur de l'entraîneur qui lui prétendait que la course programmée était un Nage Libre dont le virage pourrait être effectué n'importe comment !**

Réponse : Pour mémoire l'article SW 5.1 "La nage libre signifie que, dans une épreuve ainsi désignée, le nageur peut nager n'importe quel style de nage, sauf dans les épreuves de 4 nages individuelles ou de relais 4 nages, où la nage libre signifie tout style de nage autre que le Dos, la Brasse ou le Papillon", en conséquence il est possible de faire nager un 200 m 4 nages dans une épreuve intitulée 200 m Nage libre.

Par ailleurs, pour les contraintes (virages et nage) l'article SW 5.2 "Une partie quelconque du corps du nageur doit toucher le mur à la fin de la course de chaque couloir et à l'arrivée" et l'article SW 5.3 "Une partie quelconque du corps du nageur doit briser la surface de l'eau pendant toute la course, à l'exception qu'il sera permis au nageur d'être complètement submergé pendant le virage et sur une distance de 15 mètres au plus après le départ et chaque virage. A ce moment-là, la tête doit avoir brisé la surface de l'eau" sont très clairs

Il est évident que le nageur qui a raté son virage de dos ne devait pas être disqualifié.

Bien noter toutefois que dans ce cas les temps seront affectés à des 200 m Nage libre et non pas à des 200 m 4 Nages.

**Question : "Dans une épreuve de "dos" est-ce que je peux nager en dos à deux bras (mouvement simultané des bras) ?"**

Réponse : Rien dans le règlement de cette épreuve n'interdit un mouvement simultané des bras. Le dos "crawlé" (mouvement alterné des bras et des jambes (battement)) est la technique de nage utilisée, comme le crawl peut l'être dans les épreuves de "nage libre". Seule est imposée la position du corps par rapport à la surface de l'eau

**Question : "Alors, (dans une épreuve de dos) je pourrais aussi faire des ciseaux de brasse avec les jambes ?"**

Réponse : Dans la mesure où aucun mode de déplacement n'est imposé : ce qui n'est pas interdit est autorisé. On peut considérer les épreuves de dos comme une épreuve de "nage libre sur le dos".

Remarque : Un mode de déplacement comme le dos à deux bras (dos brassé) a été utilisé et enseigné. On peut retrouver des traces de leur utilisation dans l'histoire, grâce aux manuels d'enseignement de la natation par exemple.

**Question : Est-il possible de valider, en dos, un record sur une distance intermédiaire, si le nageur effectue un virage culbute ?**

Réponse : Pour valider une performance sur une distance intermédiaire par rapport à celle de l'épreuve, il faut respecter l'article SW 6.5 " A l'arrivée de la course, le nageur doit toucher le mur en étant sur le dos. Le corps peut être submergé lors du contact.

Ainsi il n'est généralement pas possible de valider un record sur une distance inférieure sauf à avoir l'assurance de le toucher du mur a bien été effectué en position dorsale.

**Question : J'ai relu le règlement FINA plusieurs fois au chapitre départ. Pourtant je ne vois mentionné nulle part le coup de sifflet court qui précède en principe le coup de sifflet long invitant le nageur à monter sur le plot de départ. Est-ce normal ?**

Réponse : Oui, il est normal que tu n'aies pas trouvé l'info. Il faut se reporter à l'article SW 2.15 : au début de chaque épreuve, le juge-arbitre doit signaler aux nageurs, par une série de coups de sifflets brefs, de retirer tout vêtement ....

A noter qu'il s'agit d'une série de coups de sifflets brefs et non pas d'un seul coup de sifflet.

**Question: J'ai relu le règlement FINA plusieurs fois au chapitre départ. Pourtant je ne vois mentionné nulle part le coup de sifflet court qui précède en principe le coup de sifflet long invitant le nageur à monter sur le plot de départ. Est-ce normal ?**

Réponse : Oui, il est normal que tu n'aies pas trouvé l'info. Il faut se reporter à l'article SW 2.15 : au début de chaque épreuve, le juge-arbitre doit signaler aux nageurs, par une série de coups de sifflets brefs, de retirer tout vêtement..... A noter qu'il s'agit d'une série de coups de sifflets brefs et non pas d'un seul coup de sifflet

**Question : Lors des épreuves avec 1/2 finales et finale, qu'elle est la règle de qualification pour la finale ?**

Réponse : Les règlements sont différents selon qu'il s'agit d'une compétition internationale soumise à la réglementation de la FINA ou à la réglementation de la LEN ou à la réglementation décidée par la FFN pour l'épreuve considérée. Ainsi pour la FINA, ce sont les meilleurs nageurs qui sont qualifiés. Ainsi pour un bassin de 8 lignes d'eau, les 16 meilleurs à l'issue des séries sont qualifiés pour les demi-finales et ensuite les 8 meilleurs accèdent à la finale. Alors que pour la LEN, ce sont les 2 meilleurs nageurs de chaque 1/2 finales puis les 4 meilleurs temps. Selon les compétitions, la FFN retient l'une ou l'autre des possibilités. Par exemple pour les championnats de France de N1 2004 (à Dunkerque) c'est la règle de la LEN qui a été retenue, alors que pour les épreuves de la Vittel Cup c'est celle de la FINA qui l'a été.

**Question : Comment juger un virage où le nageur s'accroche à la goulotte (ou l'étrier) pendant le virage ?**

Réponse : Rien n'est interdit sur ce point, dès lors que le nageur respecte les règles propres à chaque nage. A priori pas de problème pour la nage libre, où seul le toucher du mur est imposé ; s'agissant de la brasse et du papillon, dès lors que le toucher est simultané il n'y a pas de problème non plus à moins que le nageur ait sorti les coudes de l'eau (cas de la brasse) ; de même en dos le nageur peut s'accrocher au mur pour repartir en arrière après être passé en position ventrale. Bien entendu cette question ne concerne que des situations que l'on trouve avec de jeunes nageurs et là il me semble que la vigilance doit surtout être portée sur la technique de nage proprement dite. A mon sens la question ne se pose plus à partir de la catégorie benjamins.

**Question Lors du départ, alors que les nageurs sont sur le plot de départ aux ordres du starter, doivent-ils obligatoirement avoir les talons collés au plot ?**

Réponse : Non, le règlement n'impose rien sur ce point. La seule contrainte est que les nageurs doivent avoir au moins un pied à l'avant du plot après le commandement "à vos marques" du starter. Ensuite lorsque tous les nageurs sont immobiles, le starter doit donner le signal de départ.

**Question : Dans les épreuves de relais, le relayeur en attente sur le plot doit-il obligatoirement être immobile avant de plonger dès lors que le nageur qui le précède touche le mur ?**

Réponse : Non, la seule contrainte qui concerne la prise de relais est que le nageur ne doit pas partir avant que le nageur qui le précède n'ait touché le mur, c'est à dire que ses pieds ne doivent pas perdre le contact de la plate-forme de départ avant le touché du mur. En conséquence le nageur peut bouger et on observe que les nageurs les plus expérimentés sont déjà en bascule c'est à dire qu'ils engagent le plongeon avant le toucher du mur par le nageur qui les précède, en revanche les pieds ne décollent du plot qu'une fois le toucher réalisé. Sur ce point il est utile de rappeler le commentaire de l'article SW 2.5.5 : le contrôle des prises de relais est extrêmement délicat et doit être confié à des officiels expérimentés. D'une part la position des contrôleurs de virages, en arrière des plots, ne permet pas de juger correctement des prises de relais, d'autre part la plupart du temps une prise de relais est jugée visuellement mauvaise alors que le dispositif automatique constate un temps de 15/100ème de seconde entre le toucher du mur et le départ du nageur suivant. L'expérience montre qu'il est souvent

nécessaire que le juge-arbitre assure lui même ce contrôle ;

Une tolérance de -3/100ème est acceptée (cas de l'utilisation d'un équipement automatique). Ainsi que l'article SW 10.10 Dans les épreuves de relais, l'équipe d'un nageur dont les pieds ont perdu le contact avec le plot de départ avant que le coéquipier le précédant ne touche le mur sera disqualifiée, sauf si le nageur fautif revient au point de départ originel au mur, mais il n'est pas nécessaire de retourner sur le plot de départ.

**Question : L'article SW 10.15 précise : " Aucune régulation de l'allure ne sera autorisée, et il est interdit d'utiliser un dispositif ou un plan à cet effet. " Quelle est la pratique dans les compétitions de niveau national ?, existe-t-il une tolérance ? D'une manière générale, comment faut il comprendre et appliquer cet article ? J'ai par exemple pu observer récemment un entraîneur qui, ostensiblement, présentait en bout de ligne, lors d'un 1500, son sous-main, à l'adresse de ses nageurs, tantôt verticalement, tantôt horizontalement. Mais certains gestes sont moins explicites : pouce vers le haut ou pouce vers le bas, etc. A la limite, on peut également considérer que les encouragements scandés au rythme des cycles d'un nageur constituent une régulation de l'allure. Si cet article, ne semble donc pas pouvoir être appliqué à la lettre, tant les moyens gestuels et autres pour communiquer avec les nageurs sont nombreux et l'imagination de leurs entraîneurs féconde, où se situe la limite qui permettrait d'éviter des polémiques postcompétitives ?**

Réponse : Il faut comprendre qu'il est interdit d'utiliser un dispositif dans l'enceinte "réglementée" c'est à dire sur le bord du bassin dans l'enceinte qui entoure le bassin à l'intérieur des limites (barrières, cordes, etc.) ou aux abords lorsqu'il n'y a pas de limites formalisées. Là il faut interdire il faut interdire à toute personne de suivre un nageur en se déplaçant sur le bord pour lui indiquer une allure en jouant le rôle de "lièvre".

Au delà il est impossible d'interdire des consignes données par les entraîneurs ou autres personnes qui se trouvent dans les tribunes ou derrière les limites. A noter qu'on continu a demandé l'arrêt du chronométrage mural après l'échauffement dès le début des épreuves ; Estce

bien judicieux dans la mesure où lorsque l'on utilise le chronométrage électronique il y a souvent l'affichage des temps qui défile. En conclusion il faut retenir l'esprit de l'article car il ne peut être appliqué à la lettre.

**Question : Quelles différences entre la nage libre et le crawl ? Dans un relais 4 nages eston obligé de terminer en crawl ? Que peut-on faire dans un relais X fois XXX mètres nage libre ?**

Réponse : Il convient d'abord de poser la question suivante : Qu'est-ce que le crawl ? Il est évident que pour les techniciens de la natation le crawl est un style de nage relativement bien défini. En revanche, contrairement aux autres styles que sont le Dos, le Papillon et la Brasse, d'un point de vue réglementaire le crawl n'est mentionné dans aucun texte ce qui revient à dire qu'il n'est pas réglementé. Par ailleurs qu'est ce que la nage libre ? l'article SW 5.1 précise « La nage libre signifie que, dans une épreuve ainsi désignée, le nageur peut nager n'importe quel style de nage, sauf dans les épreuves de 4 nages individuelles ou de relais 4 nages, où la nage libre signifie tout style de nage autre que le Dos, la Brasse et le Papillon ».

On note que la dénomination et l'article correspondant sont claires ; il n'y a pas de style clairement défini, on peut faire n'importe quoi, « nager librement » sous réserve - en compétition individuelle - de respecter les articles SW 5.2 "Une partie quelconque du corps du nageur doit toucher le mur à la fin de la course de chaque couloir et à l'arrivée" (c'est la seule condition qui permet de s'assurer que le nageur parcourt bien la distance) et SW 5.3 " Une partie quelconque du nageur doit briser la surface de l'eau pendant toute la course, à

l'exception qu'il sera permis au nageur d'être complètement submergé pendant le virage et sur une distance de 15 mètres au plus après le départ et à chaque virage. A ce moment la tête doit avoir brisé la surface de l'eau (on peut penser que cette condition pour limiter les phases "submergées" qui ne sont pas « télévisuelles »).

Tous cela pour dire que même si l'usage est d'utiliser la technique de crawl lors des épreuves de nage libre, ce n'est pas une obligation (Cf le paragraphe précédent) on peut utiliser un style de nage « non codifié », autre que la Brasse, le Dos, le Papillon. Cette remarque n'est valable que pour les épreuves individuelles et les relais en nage libre, c'est à dire autres que épreuves individuelles de 4 nages et les relais 4 nages.

Pour les épreuves de 4 nages la deuxième partie de l'article SW 5.1 s'applique : « Sauf dans les épreuves de 4 nages individuelles ou de relais 4 nages, où la nage libre signifie tout style de nage autre que le Dos, la Brasse et le Papillon ». Le nageur doit utiliser un autre style que ceux cités précédemment et l'usage est d'utiliser le crawl qui est la technique la plus rapide connue aujourd'hui. Autrement dit dans une épreuve de 4 nages on ne doit pas effectuer le parcours de nage libre en Dos, Brasse ou Papillon, mais on est pas obligé de le faire en crawl on pourrait par exemple nager « l'indienne ». Mais est-ce bien compatible avec la notion de compétition ?